

TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des abréviations</i>	7
<i>Avant-propos</i>	11

PREMIÈRE PARTIE **La place des droits fondamentaux** **dans le droit de l'Union**

TITRE I **D'une lacune à une création prétorienne**

TITRE II **Des développements politiques et une consolidation** **prétorienne**

CHAPITRE 1. – DES DÉVELOPPEMENTS SUR LE PLAN EXTERNE	29
CHAPITRE 2. – DES DÉVELOPPEMENTS SUR LE PLAN INTERNE	33
Section 1. – <i>Des développements politiques</i>	33
Sous-section 1. – <i>De l'Acte unique au Traité d'Amsterdam</i>	33
Sous-section 2. – <i>La Charte et le Traité de Nice</i>	37
Section 2. – <i>Des développements jurisprudentiels</i>	39

TITRE III **Le Traité de Lisbonne, un aboutissement ?**

CHAPITRE 1. – APERÇU D'ENSEMBLE	43
CHAPITRE 2. – APERÇU DE L'ÉTAT DES DROITS SOCIAUX	47

CHAPITRE 3. – APERÇU DE L'ÉCHEC DE L'ADHÉSION À LA CEDH	51
Section 1. – <i>Le débat avant le Traité de Lisbonne</i>	51
Section 2. – <i>La tentative d'adhésion après le Traité de Lisbonne</i>	53

DEUXIÈME PARTIE

La portée de la Charte

TITRE I

Le contenu de la Charte

TITRE II

La valeur de la Charte

CHAPITRE 1. – LA RECONNAISSANCE PROGRESSIVE D'UNE VALEUR CONTRAIGNANTE	73
Section 1. – <i>L'absence de valeur normative</i>	73
Section 2. – <i>Une valeur de référence</i>	75
Section 3. – <i>Une valeur contraignante</i>	78
CHAPITRE 2. – LES TEMPÉRUMENTS À LA VALEUR CONTRAIGNANTE DE LA CHARTE	83
Section 1. – <i>La distinction entre les droits, les libertés et les principes</i>	83
Sous-section 1. – <i>Le débat et le compromis</i>	83
Sous-section 2. – <i>L'identification des droits et des principes</i>	87
§ 1. – Des principes	88
§ 2. – Des droits	91
§ 3. – Des particularités	94
Sous-section 3. – <i>La portée de la distinction entre droits et principes</i>	97
§ 1. – La mise en œuvre des principes, une faculté ou une obligation ?	97
§ 2. – Les cas dans lesquels les principes peuvent être invoqués	99
1 – Les modalités d'invocation des principes	99
2 – L'objet de l'invocabilité des principes	103
§ 3. – Conclusions	105
Section 2. – <i>La prise en compte du droit de l'Union et des législations et pratiques nationales</i>	107

Sous-section 1. – <i>Les raisons des renvois au droit de l'Union ou aux législations et pratiques nationales</i>	107
Sous-section 2. – <i>La portée des renvois au droit de l'Union ou aux législations et pratiques nationales</i>	109
§ 1. – Remarques liminaires	109
§ 2. – Les effets des renvois	110
§ 3. – Observation finale	113
CHAPITRE 3. – LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA POLOGNE, AU ROYAUME-UNI ET À L'IRLANDE, AINSI QUE LA TENTATIVE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE D'EN BÉNÉFICIER	115
Section 1. – <i>Le protocole n° 30 sur l'application de la Charte à la Pologne et au Royaume-Uni</i>	115
Section 2. – <i>Le protocole sur les préoccupations du peuple irlandais</i>	117
Section 3. – <i>La tentative de la République tchèque</i>	119
<i>Conclusions</i>	123

TITRE III

L'interprétation de la Charte

TITRE IV

Le champ d'application de la Charte

CHAPITRE 1. – LE CHAMP D'APPLICATION <i>RATIONE MATERIAE</i>	139
Section 1. – <i>Les droits fondamentaux et les compétences de l'Union</i>	139
Section 2. – <i>L'absence d'impact de la Charte sur les compétences de l'Union</i>	141
CHAPITRE 2. – LE CHAMP D'APPLICATION <i>RATIONE PERSONAE</i>	147
Section 1. – <i>Les bénéficiaires des droits fondamentaux reconnus par la Charte</i>	147
Sous-section 1. – <i>Les ressortissants des États membres</i>	147
Sous-section 2. – <i>Les personnes morales</i>	149
Sous-section 3. – <i>Les ressortissants étrangers</i>	152
Section 2. – <i>Les titulaires de l'obligation de respecter les droits fondamentaux</i>	157
Sous-section 1. – <i>L'Union européenne</i>	157
Sous-section 2. – <i>Les États membres</i>	160

§ 1. – La notion d'« État membre »	161
§ 2. – Le contexte dans lequel la Charte peut être invoquée à l'encontre des États.	162
1 – La jurisprudence antérieure à la Charte	162
2 – L'article 51, paragraphe 1, de la Charte	163
3 – La jurisprudence postérieure à la Charte	166
3.1 – La jurisprudence <i>Åkerberg Fransson</i>	166
3.2 – Les implications de l'interprétation large de l'article 51, paragraphe 1, de la Charte	169
3.2.1 – Le droit de l'Union susceptible de provoquer l'application de la Charte.	170
3.2.2 – L'incidence d'une marge de manœuvre ou d'une possibilité de dérogation au droit de l'Union.	172
3.2.3 – L'étendue de la notion de « mise en œuvre du droit de l'Union »	175
3.2.4 – L'incidence de l'objectif poursuivi par la mesure nationale et de ses effets	179
3.2.5 – Le cas particulier des droits de la citoyenneté.	182
3.3 – Conclusions.	184
§ 3. – La situation des États membres en dehors du champ d'application de la Charte	185
§ 4. – L'apport de l'article 19 TUE	188
Sous-section 3. – <i>Les personnes de droit privé</i>	196
CHAPITRE 3. – LE CHAMP D'APPLICATION <i>RATIONE TEMPORIS</i>	203

TROISIÈME PARTIE

La limitation des droits fondamentaux

TITRE I

Les droits et libertés susceptibles de limitations

TITRE II

Qu'est-ce qu'une limitation ?

CHAPITRE 1. – CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES	219
CHAPITRE 2. – LES FORMES QUE PRENNENT LES LIMITATIONS.	221

CHAPITRE 3. – LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D’INFLUENCER LA QUALIFICATION D’UNE MESURE COMME ÉTANT UNE LIMITATION	223
--	-----

TITRE III

Les conditions auxquelles les limitations doivent satisfaire

CHAPITRE 1. – L’ARTICULATION DU RÉGIME DE L’ARTICLE 52 DE LA CHARTE ET DES AUTRES RÉGIMES DE LIMITATIONS	229
Section 1. – <i>L’articulation de l’article 52 et des régimes spécifiques prévus par la Charte</i>	229
Section 2. – <i>L’articulation de l’article 52 et du régime des droits et libertés prévus dans les traités</i>	230
Section 3. – <i>L’articulation de l’article 52 et du régime des droits garantis par la CEDH.</i>	231
CHAPITRE 2. – LES LIMITATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉVUES PAR LA LOI	235
Section 1. – <i>La notion de « loi »</i>	235
Sous-section 1. – <i>La notion de « loi » dans l’Union</i>	235
Sous-section 2. – <i>La notion de « loi » dans les États membres.</i>	241
Section 2. – <i>La qualité de la « loi »</i>	242
Section 3. – <i>Le respect de la « loi »</i>	246
CHAPITRE 3. – LES LIMITATIONS DOIVENT POURSUIVRE UN OBJECTIF LÉGITIME	249
Section 1. – <i>Les objectifs tirés du droit de l’Union</i>	249
Section 2. – <i>Les objectifs poursuivis par les États membres</i>	253
Section 3. – <i>En résumé : une liste d’objectifs légitimes</i>	254
CHAPITRE 4. – LES LIMITATIONS DOIVENT RESPECTER LE CONTENU ESSENTIEL DU DROIT	257
CHAPITRE 5. – LES LIMITATIONS DOIVENT RESPECTER LE PRINCIPE DE PROPORTIONALITÉ	263
Section 1. – <i>Généralités</i>	263
Section 2. – <i>La condition de l’aptitude à réaliser l’objectif poursuivi</i>	265
Section 3. – <i>La condition de ne pas aller au-delà de ce qui est nécessaire.</i>	268
Sous-section 1. – <i>Le cadre théorique</i>	268

Sous-section 2. – <i>La prise en compte par le juge d'éléments relevant de sa zone optimale de compétences</i>	275
Sous-section 3. – <i>La prise en compte de toute autre circonstance pertinente.</i>	281
Sous-section 4. – <i>En résumé : examen d'ensemble et in concreto.</i>	284

TITRE IV

Quelques considérations finales sur la limitation des droits

QUATRIÈME PARTIE

Les rapports entre les droits prévus par la Charte

CINQUIÈME PARTIE

Les rapports de la Charte avec les autres textes

TITRE I

Observations générales

TITRE II

La Charte et le droit de l'Union

CHAPITRE 1. – LES SITUATIONS IMPLIQUANT UN DROIT OU UNE LIBERTÉ FIGURANT TANT DANS LA CHARTE QUE DANS LES TRAITÉS	309
CHAPITRE 2. – LES SITUATIONS IMPLIQUANT DES DROITS ET LIBERTÉS DIFFÉRENTS	313
CHAPITRE 3. – LES SITUATIONS IMPLIQUANT UN DROIT PRÉVU PAR LA CHARTE ET UNE DISPOSITION DU DROIT DE L'UNION N'INSTITUANT PAS UN DROIT OU UNE LIBERTÉ	319
CHAPITRE 4. – DEUX CAS PARTICULIERS, LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LE DROIT DÉRIVÉ	323
Section 1. – <i>La Charte et les principes généraux</i>	323
Section 2. – <i>La Charte et le droit dérivé.</i>	325

TITRE III La Charte et la CEDH

CHAPITRE 1. – LES FONDEMENTS DES RAPPORTS DE LA CHARTE AVEC LA CEDH . . .	331
Section 1. – <i>Les fondements dans le droit de l'Union</i>	331
Section 2. – <i>Les fondements dans le droit de la Convention</i>	336
Section 3. – <i>Les fondements opérationnels</i>	339
CHAPITRE 2. – L'EXISTENCE DE CONTRADICTIONS ET LEUR RÉOLUTION	341
Section 1. – <i>Des divergences peu significatives</i>	341
Section 2. – <i>Une divergence de portée constitutionnelle</i>	348
Sous-section 1. – <i>Une divergence</i>	348
Sous-section 2. – <i>Une réconciliation</i>	352
Conclusion	356

TITRE IV La Charte et les constitutions nationales

CHAPITRE 1. – LE RAPPORT ENTRE LE DROIT DE L'UNION ET LES CONSTITUTIONS NATIONALES EN GÉNÉRAL	363
Section 1. – <i>La position de quelques juridictions nationales</i>	363
Sous-section 1. – <i>En Allemagne</i>	364
Sous-section 2. – <i>En France</i>	367
Sous-section 3. – <i>En Roumanie</i>	369
Sous-section 4. – <i>En Pologne</i>	371
Sous-section 5. – <i>En Belgique</i>	372
Sous-section 6. – <i>Appréciation d'ensemble</i>	373
Section 2. – <i>La justification de la primauté du droit de l'Union en général</i> . .	375
Section 3. – <i>Les facteurs permettant d'éviter les conflits entre le droit de l'Union et les constitutions en général</i>	378
CHAPITRE 2. – LE RAPPORT ENTRE LA CHARTE ET LES CONSTITUTIONS NATIONALES EN PARTICULIER	387
Section 1. – <i>La jurisprudence Melloni</i>	387
Section 2. – <i>Les arguments spécifiques en faveur d'une primauté de la Charte sur les constitutions</i>	392
Conclusion	395

TITRE V**La Charte et les traditions constitutionnelles communes****TITRE VI****La Charte et le droit international****SIXIÈME PARTIE****L'application de la Charte****TITRE I****La Charte dans le processus normatif
de l'Union et des États membres**

CHAPITRE 1. – LA CHARTE DANS LE PROCESSUS NORMATIF DE L'UNION	415
CHAPITRE 2. – LA CHARTE DANS LE PROCESSUS NORMATIF DES ÉTATS MEMBRES	425

TITRE II**Le contrôle *a posteriori* de l'application de la Charte**

CHAPITRE 1. – LE CONTRÔLE <i>A POSTERIORI</i> SUR LE PLAN NATIONAL	431
CHAPITRE 2. – LE CONTRÔLE <i>A POSTERIORI</i> PAR L'UNION	433
Section 1. – <i>La Commission</i>	433
Section 2. – <i>La Cour de justice de l'UE</i>	434
Sous-section 1. – <i>L'impossibilité de soulever d'office un moyen tiré de la violation de la Charte</i>	435
Sous-section 2. – <i>Le pragmatisme du contrôle exercé par le juge de l'Union</i>	436
Sous-section 3. – <i>L'intensité du contrôle exercé par le juge de l'Union</i>	439
Section 3. – <i>Le contrôle fondé sur l'article 7 TUE et ses palliatifs</i>	448
Sous-section 1. – <i>L'article 7 TUE et le cadre de l'Union pour renforcer l'État de droit</i>	448
Sous-section 2. – <i>Le retour aux procédures juridictionnelles et le recours aux procédures budgétaires</i>	456
<i>Bibliographie</i>	463
<i>Index</i>	475